



PREFECTURE
Service des sécurités
Pôle prévention de la délinquance/radicalisation
Cabinet
Affaire suivie par : M^{me} Valérie JUNIET
Tél. : 02.37 27 70 34
Fax : 02 37 27 70 44
Mèl : valerie.juniet@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le

La Préfète d'Eure-et-Loir

à

Destinataires in fine

OBJET : Appel à projets 2019 – Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR)

P.J. : Fiche FIPDR 2019 – axes prioritaires

Dossier de demande de subvention (cerfa 12156*05)

Liste des pièces à joindre à la demande de subvention

Compte-rendu financier (cerfa 15059*02)

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) a pour vocation de financer des actions en adéquation avec les orientations prioritaires de la politique de prévention de la délinquance.

Celles-ci sont fixées par la stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2013-2017, publiée par circulaire du Premier Ministre en date du 4 juillet 2013.

Dans ce cadre, il est demandé aux préfets de département de décliner les orientations sous la forme d'un appel à projets annuel.

L'appel à projet ci-dessous est diffusé sous réserve des modifications qui pourraient être décidées par le CIPDR et non encore connues à ce jour.

I. Les priorités d'emploi au niveau national

La stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 (accessible sur le site internet de la préfecture www.eure-et-loir.gouv.fr) précise les actions éligibles au FIPDR :

- La prévention des jeunes exposés à la délinquance (prévention de la récidive, en particulier les actions en matière d'insertion socioprofessionnelle, avec une approche de suivi individualisé) ;

Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Démarches administratives"



- La prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ;
- L'amélioration de la tranquillité publique.

De plus, le plan de stratégie nationale priorise pour l'obtention de financement d'actions de prévention de la délinquance les ZSP et QPV.

Les actions ciblées sur ces territoires feront l'objet d'une attention particulière. Une partie conséquente des crédits y sera consacrée.

II. La définition d'actions ciblées en Eure-et-Loir :

Les orientations locales inscrites dans le plan départemental de prévention de la délinquance 2014-2017 apportent un éclairage complémentaire afin de définir des actions concrètes répondants aux besoins locaux (accessible sur le site internet de la préfecture www.eure-et-loir.gouv.fr rubrique « politiques publiques – sécurité »).

Pour cette année, au vu des évolutions récentes des formes de délinquance dans le département, nous axerons prioritairement nos soutiens aux thématiques suivantes :

- les actions à destination des jeunes en situation de vulnérabilité. Ceux-ci doivent rester la première cible de l'action de prévention de la délinquance ;
- les actions destinées à prévenir les violences intrafamiliales, en augmentation très sensible depuis quelques années.

Toutefois, j'attire votre attention sur le fait que nous travaillons avec une marge de manœuvre financière limitée.

Par ailleurs, afin de vous aider à finaliser vos projets, plusieurs outils et guides pratiques sont disponibles sur le site du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR) à l'adresse suivante : <https://www.cipdr.gouv.fr/outils/ressources-pratiques/>.

La prévention de la radicalisation demeure un axe majeur de la politique de prévention en Eure-et-Loir.

III. Modalités pratiques :

Les actions subventionnées doivent être réalisées au cours de l'année de financement, soit entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019.

La limite d'au moins 50 % de cofinancement doit être recherchée systématiquement, le taux de subvention applicable au titre du FIPDR ne pouvant dépasser 80 % du coût de chaque projet.

Nous privilégierons l'impulsion donnée au démarrage des actions et le soutien financier pour assurer une pérennisation des projets.

Ainsi, au-delà de la première année, un taux de dégressivité sera appliqué. Il conviendra de rechercher par ailleurs d'autres formes de financement durable.

Par ailleurs, les demandes de renouvellement de subvention qui ne seront pas accompagnées des bilans de l'année précédente (cerfa 15059*02) seront considérées comme incomplètes et ne seront pas enregistrées.

A ce sujet, je rappelle et attire votre attention sur le fait qu'il revient à chaque structure de présenter son projet en insistant sur les modalités d'évaluation mises en œuvre : les indicateurs et les outils d'évaluation utilisés doivent permettre d'analyser quantitativement et qualitativement les changements induits par le projet.

Ce critère sera déterminant dans le choix des projets retenus.

Le formulaire de demande de subvention (cerfa12156*05) devra être retourné une fois complété et accompagné de toutes les pièces justificatives (voir pièces jointes) avant la date limite de dépôt des dossiers qui est fixée au **15 mars 2019, délai de rigueur**, par courrier à :

- Préfecture d'Eure-et-Loir, Service des Sécurités – pôle prévention de la délinquance/radicalisation, place de la République 28019 CHARTRES CEDEX

ou par mel à l'adresse suivante :

- pref-fipd@eure-et-loir.gouv.fr

Un comité départemental d'instruction se réunira après la clôture de l'appel à projets. Les avis de Monsieur le Procureur de la République et des services de l'Etat compétents seront requis.

Enfin, la médiatisation des actions retenues, quelle qu'en soit la forme, devra préciser la participation financière de l'Etat au projet.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Préfète,
La Sous-préfète Directrice de Cabinet


Juliette AUBRUN

Destinataires
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE CHARTRES 3 rue Saint Jacques 28000 CHARTRES
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE – DIRECTION TERRITORIALE 37 rue des Murlins 45000 ORLEANS
CONSEIL DEPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR 1 place Châtelet 28026 CHARTRES Cedex
MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES DU DEPARTEMENT Sous-couvert des Sous-préfets d'arrondissement
MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENTS DE CLSPD OU CISP CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE 9 rue Messe 28300 CHAMPHOL
DIRECTION ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE D'EURE-ET-LOIR 15 Place de la République 28019 CHARTRES Cedex
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE – DIRECTION TERRITORIALE 50 rue Gabriel Péri 28019 CHARTRES CEDEX
SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION D'EURE-ET-LOIR (SPIP) 15 rue de la Couronne 28000 CHARTRES
CENTRE DE DETENTION DE CHATEAUDUN Route d'Orléans 28200 CHATEAUDUN
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE (ADSEA) 35 avenue de la Paix 28300 LEVES
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE 5 bis avenue Marcel Proust CS 80062 28008 CHARTRES CEDEX
AVIEL 5 rue du Docteur Gibert 28000 CHARTRES
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES 6 rue Charles Couombs 28000 CHARTRES
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'EURE-ET-LOIR 10 rue Charles Victor Garola 28000 CHARTRES
Mesdames et Messieurs les bailleurs sociaux
MISSION LOCALE DE CHARTRES 2 rue de Normandie 28110 LUCE
MISSION LOCALE OUEST ET SUD EURE-ET-LOIR (MILOS) 1 rue des Empereurs 28200 CHATEAUDUN
MISSION LOCALE DE DREUX ET SON ARRONDISSEMENT 7 rue Henri Dunant 28100 DREUX
ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES (ALCV) 11 rue Taine 75012 PARIS

ADDICTO CENTRE 1 rue Sainte Anne 45000 ORLEANS
CERCLE LAIQUE DE DREUX 19 rue Pastre 28100 DREUX
ASSOCIATION MAUX A MOTS 20 rue Léon Fouré 28300 MAINVILLIERS
UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS D'EURE-ET-LOIR (UDSPEL) 7 rue Vincent Chevrard 28000 CHARTRES
L'HORIZON THEATRE 5 rue Roger Gommier 28150 VOVES
ASSOCIATION ESPACE FAMILLES LOIRET (EFL) 9 place du champ Chardon 45000 ORLEANS
LE BERCAIL – APPRENTIS D'AUTEUIL Château des Vaux – CS 90002 St Maurice St Germain 28240 LA LOUPE
BGE ISMER 8 rue Gutenberg 28600 LUISANT
Copie : Monsieur le Procureur de la république près le TGI
Copie : Monsieur le Lieutenant-colonel commandant le Groupement de Gendarmerie d'Eure-et-Loir
Copie : Monsieur le Commissaire Divisionnaire Directeur Départemental de la Sécurité Publique
Copie : Mesdames les Déléguées du Préfet
Copie : Monsieur le Directeur de la DDCSPP
Copie : Monsieur le Directeur territorial de l'ARS

Nota : L'appel à projet sera publié sur le site interministériel des services de l'État